

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE VERRIÈRES-EN-ANJOU

Par arrêté préfectoral DIDD - 2021 n°143 du 27 mai 2021, une enquête publique est ouverte en mairie de VERRIÈRES-EN-ANJOU, du lundi 28 juin 2021 à 14h00 au mardi 13 juillet à 17h00, soit pour une période de 16 jours, sur la demande présentée par Monsieur le Directeur Général de la SAS BRIAND CONSTRUCTION BOIS, dont le siège social est situé 2 rue des compagnons – Saint Sylvain d'Anjou - à VERRIÈRES-EN-ANJOU (49481), en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour la modernisation et l'extension d'une usine de charpente bois, située à la même adresse.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'incidence environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la mairie de VERRIÈRES-EN-ANJOU afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie (le lundi de 14h00 à 17h00, du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, et le samedi : de 09h00 à 12h00). Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de VERRIÈRES-EN-ANJOU, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse pref-enqpub-sasbriandconstructionbois@maine-et-loire.gouv.fr. Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en préfecture (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15.

Bernard THERY, juriste en droit public en retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 22 avril 2021, recevra en personne à la mairie de VERRIÈRES-EN-ANJOU, les observations du public, les : **mardi 29 juin de 09h00 à 12h00, mercredi 7 juillet de 14h00 à 17h00 et mardi 13 juillet de 14h00 à 17h00.**

Les modalités d'accès à la mairie et aux documents peuvent être adaptées par le maire dans le cadre de la situation d'urgence sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur.

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de VERRIÈRES-EN-ANJOU, à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières, et sur le site Internet de la préfecture de Maine-et-Loire (<http://www.maine-et-loire.gouv.fr> - rubrique « Publications – enquêtes publiques »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté du préfet de Maine-et-Loire.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Monsieur le Directeur Général de la SAS BRIAND CONSTRUCTION BOIS, dont le siège social est situé 2 rue des compagnons – Saint Sylvain d'Anjou - à VERRIÈRES-EN-ANJOU (49481)

Le présent avis, le dossier, et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet de la préfecture.